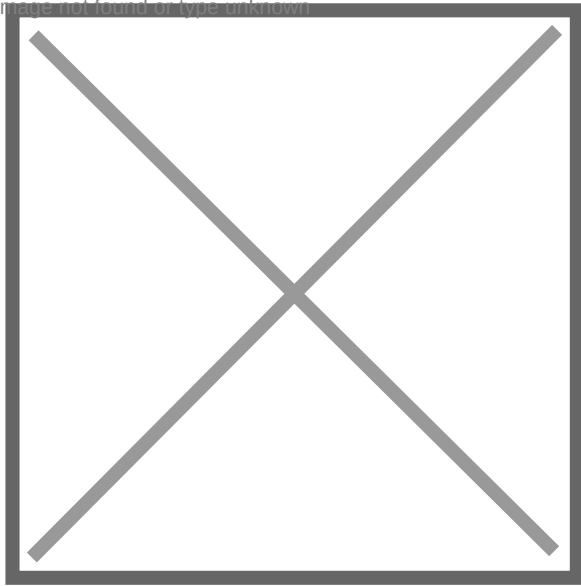


Image not found or type unknown



Outrage a agent + garde a vue

Par **ma2t**, le **03/02/2011** à **21:52**

Bonjour,

J'ai été placé en garde à vue après une perquisition lors d'une soirée où il y avait des dégradations et violence .

Lors de ma garde à vue, ils ont retenu outrage à agent, j'ai insulté les gendarmes quand ils m'ont menotté.

Pendant la garde à vue j'ai été contrôlé pour l'alcool , j'avais 1,54g.

J'aimerais savoir ce que je pourrais avoir lors de ma convocation chez le juge ?

Par rapport à l'outrage ? et si le fait que je sois mineur a des conséquences ?

svp

Je suis mineur.

Merci d'avance

Par **billet**, le **05/02/2011** à **11:47**

il faudrait plus de précisions pour vous répondre :

- violences aggravées ou non, ITT ou non
- dégradations graves ou légères ??

Par **schinzo**, le **05/02/2011** à **12:24**

A vous lire, l'infraction d'outrage est incident à celle initiale (c'est à dire que l'outrage est venu se greffer à la procédure initiale). Le fait que vous vous soyez trouvé en état d'ébriété au moment des faits n'est pas en votre faveur.

Concernant votre minorité, elle n'aura d'impact que sur la juridiction chargée de la décision finale.

Cordialement.

Par **ma2t**, le **16/02/2011** à **22:41**

bonsoir,

Oui ,avant cela les degradions et violences etaient important..

Mais jai été miis hors de cause.

Seulement pendant la perquisition cest mal parti.

Malgres l'outrage a agent qui a été retenus, jai eu 20 jours d'ITT.

Quesque je risquerais davoir ?

Cordialement